



# L'engagement de la Suisse

## Accord de cessez-le-feu pour les monts Noubas 2002

Grâce au soutien de la Suisse, des États-Unis et de l'IGAD (Autorité intergouvernementale pour le développement), un accord de cessez-le-feu pour les monts Noubas a été signé en 2002 sur le Bürgenstock, près de Lucerne. Cela a été une étape incontournable, permettant d'autres négociations de paix à Naivasha, Kenya, au cours desquelles un médiateur suisse a été d'une aide précieuse. Cela a abouti à la conclusion en 2005 de l'Accord de paix global (CPA) entre le Nord et le Sud. Le CPA prévoit que le Sud pourra voter par référendum le 9 janvier 2011 sur une éventuelle séparation avec le Nord. Ce référendum a eu lieu du 9 au 15 janvier. La MOE, l'équipe d'observateurs de l'UE, comprend un observateur à long terme et un observateur à court terme venus de Suisse.

## Application de l'accord de paix de 2005

Le suivi de l'application de l'accord de paix signé le 9 janvier 2005 entre le Parti du congrès national (PCN) et le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) est assuré par la Commission d'évaluation et de contrôle (AEC). L'AEC gère un bureau à Khartoum et un à Juba. Le bureau de Juba est dirigé par un expert suisse envoyé par le Pool d'experts (PEP).

## Expertise dans les questions relatives à la Constitution, à la monnaie et au budget de l'État

Vers la fin 2009 et à la demande du gouvernement soudanais, un expert suisse a aidé la commission de révision de la Constitution soudanaise à rédiger une loi sur le référendum. Par la suite, ce même expert a suivi les entretiens trilatéraux entre le PCN, le MPLS et les États-Unis, dont le but était que le CPA entre en vigueur à temps.

Début novembre 2010, le Sud et le Nord-Soudan ont demandé à la Suisse de lui fournir son expertise technique et comparative pour faciliter les négociations post-référendaires dans les domaines suivants : passifs et dettes, devises et système bancaire. La première expertise a été livrée début novembre aux deux parties à Juba et Khartoum. En outre, le DFAE a organisé un séminaire de suivi technique les 28 et 29 novembre à Berne, auxquels ont participé des représentants du Sud et du Nord. Les cinq thèmes traités étaient les suivants :

1. Politique monétaire et Banque centrale
2. Répartition et allègement de la dette
3. Répartition du budget de l'État
4. Politique commerciale et de coopération
5. Structure des archives de l'État

Cette expertise a été réalisée par différents experts externes, spécialistes de la Banque nationale suisse, des archives fédérales et de l'administration fédérale.

Peu de temps après, la Suisse a été priée une troisième fois de fournir son expertise dans les domaines de la répartition et de l'allègement de la dette et, pour le cas où le référendum actuel se solderait par une séparation du Sud, sur la mise en place d'une nouvelle banque centrale et d'une nouvelle monnaie au Sud-Soudan. Les résultats de cette expertise ont été communiqués aux deux parties entre le 18 et le 21 décembre 2010 à Khartoum.

Si les deux parties le souhaitent, la Suisse est tout à fait disposée à proposer son expertise en 2011, dans le cadre des négociations post-référendaires.

## Pour la paix et le respect des droits humains au Darfour

Depuis 2007, le DFAE soutient le processus de médiation mené par l'ONU et l'UA pour l'encouragement de la paix au Darfour. Le Bureau du représentant spécial pour le Soudan et la Corne de l'Afrique de la Division politique IV cultive des relations étroites avec le gouvernement soudanais, les différents groupes rebelles darfouris comme le Mouvement de libération du Soudan (MLS) et ses fractions, le Mouvement de libération et de justice (MLJ), le Mouvement pour la justice et l'égalité ainsi que les représentants de la société civile. Il propose également ses bons offices (renforcement des capacités, expertise, facilitation, médiation). Depuis octobre 2009, la Suisse est membre du Comité de pilotage de l'Union africaine (UA) et soutient le processus de paix actuellement en cours à Doha.

Depuis la fin 2007, le DFAE finance le projet du Haut-commissariat aux droits de l'homme (HCDH) en vue de renforcer les droits humains, spécialement au Darfour. Ce projet est né suite à la session spéciale du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (CDH) sur le Darfour en 2006. À cette occasion, le Soudan a été prié de redoubler d'efforts en vue de faire respecter les droits humains. Le HCDH a été mandaté pour apporter une aide technique au Soudan, qui est financée par les pays donateurs. Pendant la 6<sup>e</sup> session du CDH, la Suisse s'est déclarée prête à répondre à ces demandes et à soutenir le Soudan dans ses efforts (par l'intermédiaire du HCDH).

Parallèlement à son action dans le cadre du processus de médiation officiel, le DFAE contribue au financement du Fonds de soutien à la paix et à la stabilité de la communauté du Darfour (*Darfur Community Peace and Stability Fund*, DCPSF). Le DCPSF soutient la mise en œuvre d'initiatives de paix locales en faveur de la population du Darfour dans les domaines suivants :

1. Soutien à des activités locales de promotion de la paix
2. Développement des services sociaux de base
3. Amélioration des conditions de vie de la population
4. Renforcement de la gouvernance et de l'État de droit

## Mise en place de structures étatiques fédérales au Sud-Soudan

Durant le condominium anglo-égyptien (1899-1955), le rôle des institutions traditionnelles du Soudan était de faciliter le travail de l'administration coloniale. Après l'indépendance du pays, elles ont vu leur influence décliner en raison des guerres et du manque de soutien des différents gouvernements nationaux, ce qui a entraîné la destruction d'une partie des structures sociales des diverses sociétés du Sud-Soudan.

Les institutions traditionnelles avaient été de nouveau reconnues et soutenues avant même la signature du CPA le 9 janvier 2005. La première assemblée nationale en 1994 a renforcé leur rôle en tant qu'autorités locales. Dans la Constitution de transition du Sud-Soudan (art. 174), les institutions traditionnelles étaient déjà définies comme faisant partie intégrante de la structure de gouvernance. Constatant l'augmentation des affrontements interethniques et intraethniques au Sud-Soudan, qui selon l'ONU ont fait plus de 2500 morts rien qu'en 2009, le gouvernement actuel était arrivé à la conclusion que les structures traditionnelles devaient être renforcées et que leur rôle clé, notamment dans les domaines de la médiation, prévention et règlement des conflits, devait être reconnu et institutionnalisé. L'adoption en avril 2009 de la loi sur la définition des structures gouvernementales aux niveaux communal, régional et central (*Local Government Act*) fut une étape importante. Cette loi a permis la création d'un système intégré de gouvernance locale (exécutif, législatif et judiciaire), tout en associant les institutions traditionnelles. Dans le cadre de l'application de cette loi, le *Local Government Board* (LGB) du gouvernement du Sud-Soudan et le gouvernement suisse ont signé le 2 octobre 2009 une déclaration d'intention (MoU), qui fixe les trois priorités de l'engagement suisse :

- 1.) Soutenir les 10 États du Sud-Soudan dans l'élaboration des bases légales des *Councils of Traditional Authority Leaders* (COTAL)
- 2.) Soutenir la mise sur pied de ces conseils aux niveaux des États et du gouvernement du Sud-Soudan
- 3.) Assurer la formation des membres des COTAL, notamment dans le domaine du règlement des conflits

En coordination avec le LGB et avec l'aide de la conseillère suisse pour la consolidation de la paix (PBA) en poste à Juba, des délégations composées de chefs tribaux et régionaux, de représentants de royaumes, de représentants de la justice, de représentants gouvernementaux des États membres, de responsables des questions traditionnelles des États membres ainsi que de représentants du gouvernement du Sud-Soudan ont commencé en octobre 2009 à rédiger les bases légales des COTAL. D'après ces projets de loi, les conseils doivent servir d'interfaces officielles entre les sociétés traditionnelles et les structures étatiques modernes, de plateformes de dialogue pour la société civile et d'organe consultatif pour les questions liées aux coutumes, aux traditions, au bien-être et à la coexistence pacifique des communautés représentées.

Entre juillet et octobre 2010, des consultations portant sur ces projets de loi ont été menées dans les différents États

avec les acteurs concernés. Après consultation de la société civile et des autorités gouvernementales, ces projets de loi ont été remis aux conseils des ministres de chaque État, lesquels étaient ensuite chargés de les soumettre à leurs différents parlements en vue de la ratification. Dans certains États, les textes ont déjà été présentés au parlement. Mais pour l'heure, aucun n'a encore été ratifié. Suite au référendum d'autodétermination du Sud-Soudan et compte tenu des conditions différentes qui existent dans chaque État, il est actuellement difficile de savoir à quel moment les parlements adopteront les projets de loi.

Les lois entrent en vigueur dans les différents États une fois que leurs gouvernements respectifs les ont signées. Les étapes suivantes sont les élections des COTAL, leur formation, puis enfin la mise sur pied du onzième COTAL, qui représente les dix conseils au niveau du gouvernement du Sud-Soudan. La PBA suisse soutient les autorités dans la planification et la mise en œuvre du processus de législation, fournit une aide technique et crée les plateformes nécessaires au dialogue entre les différents acteurs. Le rôle central des institutions traditionnelles dans les sociétés africaines reste indéniable.

## Réforme du secteur de sécurité au Sud-Soudan

Depuis mars 2008, la Suisse organise au Sud-Soudan des formations dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité (RSS). Le DDPS dispose d'une équipe d'experts sur place. En étroite collaboration avec le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF) et le DFAE, le DDPS soutient l'armée sud-soudanaise (*Sudan People's Liberation Army*, SPLA) dans la mise sur pied de son centre de formation, la Dr. John Garang Memorial Military Academy (DGMMA), près de Juba. Il s'agit là du premier engagement de l'Armée suisse en Afrique dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité. Le soutien à la formation concerne principalement la promotion et l'application de normes, la promotion des principes régissant le contrôle démocratique des forces armées, la sensibilisation aux principes des droits de l'homme et du droit international humanitaire en collaboration avec le CICR, ainsi que le renforcement de la fiabilité des forces armées et de la conformité de leur action avec les principes de l'État de droit.

Par ailleurs, la Suisse appuie les activités de la Fondation suisse de déminage (FSB) à Juba, qui elle-même soutient le Service intégré d'action contre les mines du Soudan (*Sudan Integrated Mine Action Service*, SIMAS) dans les domaines suivants :

1. Formation du personnel de déminage
2. Soutien technique
3. Fourniture d'équipements. Il est prévu que le SIMAS assume à moyen terme le rôle d'autorité publique de déminage.

## Aide humanitaire

En matière d'aide humanitaire, la Suisse soutient depuis 1994 les activités de l'ONU et des ONG notamment. Face à l'escalade du conflit au Darfour, elle a décidé en 2003 de renforcer son engagement dans cette région sous forme d'aide d'urgence et d'aide au retour de réfugiés et de déplacés internes. L'accent est mis en outre sur l'accès à la nourriture et à l'eau potable, sur les soins de santé et sur la protection des populations civiles au Darfour, dans la région des Monts Nouba et dans l'État de Bar el Gazal (sud du pays).

Les activités sont coordonnées par le Bureau de coopération de la Direction du développement et de la coopération (DDC) à Khartoum et par une représentation à Juba.

**Division politique IV**

**Engagement du DFAE Paix et sécurité**

**Engagement de la DDC au Soudan**